



ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS

MAIF
79038 NIORT cedex 9
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Ent. Régie par le Code des Assurances
SIREN : 775 709 702
N° intracommunautaire FR81775709702
TVA non applicable : article 261 C 2e du CGI

MAIF ASSOCIATIONS&COLLECTIVITES
79 bd J.B.Oudry - CRETEIL
Lundi au vendredi de 09h à 18h - sauf le jeudi de 10h à 18h
Téléphone : 09 78 97 98 99 (prix d'un appel local)
Pour nous écrire : Groupe MAIF Gestion Courriers Sociétaires 79018 Niort Cedex 9
Télécopie : 05 49 26 59 94 @ www.maif-associationsetcollectivites.fr



AVIS D'ECHEANCE 2014 VALANT FACTURE

PM C94M

1/3 35/22/18474/6305 1 01AA0688143LEDP 34 BUG



TRISOMIE 21 SEINE ST DENIS GEIST
CHEZ M ROY
34 AVENUE DE LA RESISTANCE
93100 MONTREUIL

N° de sociétaire : 2390614 M

Madame, Monsieur,

Le 1er janvier 2014

La cotisation annuelle vient à échéance le 1er janvier de chaque année.

Le présent avis d'échéance précise le montant et les modalités de paiement de la cotisation pour la période d'assurance s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2014 et récapitule les risques déclarés au 22/11/2013.

Nous vous invitons à **vérifier l'exactitude de ces informations**. Si celles-ci ne correspondent plus à la réalité de votre situation, contactez-nous au 09 78 97 98 99 ou par e-mail à l'adresse suivante : gestionsocietaire@maif.fr.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments mutualistes.

La MAIF

Récapitulatif de votre contrat et de sa cotisation annuelle en €

RAQVAM - Contrat des Associations & Collectivités

Contribution obligatoire "attentats"

Frais d'échéance

HT	TTC
176,83	196,56
	3,30
	7,31

TOTAL TTC :

207,17 €

2/3 35/22/18475/6305 1 01AA0688143LEDP 34 BUG



ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS

MAIF
79038 NIORT cedex 9
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Ent. Régie par le Code des Assurances
SIREN : 775 709 702
N° intracommunautaire FR81775709702
TVA non applicable : article 261 C 2e du CGI

N° de sociétaire : 2390614 M

TRISOMIE 21 SEINE ST DENIS GEIST



(suite)

Détails de vos risques assurés et de leurs cotisations annuelles en €

RAQVAM - Contrat des Associations & Collectivités

Formule	Intitulé	Volume	HT	TTC
A901	50 PERS. SANS SPORT	1 FORF	64,03	69,80
M920	FORF. 16 000 € / 100 M2	1 FORF	112,80	126,76

NB : - contribution réglementaire "catastrophes naturelles" TTC incluse : RAQVAM 12,30 €

Toute opération contractuelle enregistrée après le 22/11/2013 entraîne l'édition de documents spécifiques (conditions particulières et relevés de compte) et non la réédition d'un nouvel avis d'échéance.